

Chapitre II

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION À SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

14. En ce qui concerne le sujet «Responsabilité des organisations internationales», la Commission a examiné le premier rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/532), qui traitait de la portée de l'étude et des principes généraux relatifs à la responsabilité des organisations internationales. Trois projets d'article y étaient proposés, que la Commission a examinés et renvoyés au Comité de rédaction. La Commission a adopté les articles 1 à 3 comme recommandé par le Comité de rédaction, accompagnés des commentaires y relatifs (voir *infra* chap. IV).

15. Sur le sujet «Protection diplomatique», la Commission a examiné le quatrième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/530 et Add.1), consacré aux projets d'articles 17 à 22 sur la protection diplomatique des sociétés et de leurs actionnaires et autres personnes morales. La Commission a examiné les projets d'articles 17 à 22 et les a renvoyés au Comité de rédaction. En outre, sur recommandation du Comité de rédaction, elle a adopté les projets d'articles 8 [10], 9 [11] et 10 [14], accompagnés de leurs commentaires respectifs (voir *infra* chap. V).

16. Pour ce qui est du sujet «Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (responsabilité internationale en cas de perte causée par un dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses)», la Commission a examiné le premier rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/531), traitant du régime juridique de la prise en charge de la perte en cas de dommages transfrontières découlant d'activités dangereuses. Dans ce rapport, le Rapporteur spécial faisait le point des travaux antérieurs de la Commission, analysait les régimes de responsabilité de divers instruments et soumettait des conclusions à l'examen de la Commission. La Commission a constitué un Groupe de travail chargé d'aider le Rapporteur spécial à réfléchir sur l'orientation future du sujet à la lumière de son rapport et des débats qui ont eu lieu à la Commission (voir *infra* chap. VI).

17. S'agissant du sujet «Actes unilatéraux des États», la Commission a examiné le sixième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/534), qui était centré sur l'acte unilatéral de reconnaissance. La Commission a d'autre part adopté les recommandations du Groupe de travail relatives à la définition de la portée du sujet et à la méthode de travail (voir *infra* chap. VII).

18. En ce qui concerne le sujet «Les réserves aux traités», la Commission a adopté 11 projets de directive (accompagnés de trois clauses types) traitant du retrait et de la modification des réserves. Elle a par ailleurs examiné le huitième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/535

et Add.1) et renvoyé au Comité de rédaction cinq projets de directive portant sur le retrait et la modification des réserves et des déclarations interprétatives (voir *infra* chap. VIII).

19. Sur le sujet «Ressources naturelles partagées», la Commission a examiné le premier rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/533 et Add.1). Dans ce rapport, préliminaire, le Rapporteur spécial faisait l'historique du sujet et proposait de le limiter à l'étude de la question des eaux souterraines captives transfrontières, du pétrole et du gaz, en commençant par les eaux souterraines captives transfrontières (voir *infra* chap. IX).

20. En ce qui concerne le sujet «Fragmentation du droit international: difficultés découlant de la diversification et du développement du droit international», le Groupe d'étude de la Commission a établi un calendrier de travail à mener à bien d'ici à la fin du quinquennat en cours (2003-2006); il est convenu de la répartition entre ses membres des travaux sur les sujets approuvés par la Commission en 2002⁵; il a arrêté la méthodologie à suivre pour les études; et il a procédé à un examen préliminaire d'une ébauche présentée par son président sur «La fonction et la portée de la règle de la *lex specialis* et la question des "régimes autonomes"» (voir *infra* chap. X).

21. La Commission a constitué un groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail (voir *infra* chap. XI, sect. A).

22. La Commission a poursuivi ses échanges traditionnels d'informations avec la Cour internationale de Justice, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, de même qu'avec le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public. Les membres de la Commission ont également tenu des réunions informelles avec d'autres organes et associations sur des questions d'intérêt commun (voir *infra* chap. XI, sect. C).

23. Un séminaire de formation auquel ont participé 24 personnes de nationalités différentes a eu lieu lors de la session (voir *infra* chap. XI, sect. E).

24. La Commission a décidé de tenir sa prochaine session à l'Office des Nations Unies à Genève, en deux temps, du 3 mai au 4 juin et du 5 juillet au 6 août 2004 (voir *infra* chap. XI, sect. B).

⁵ *Annuaire... 2002*, vol. II (2^e partie), par. 512, p. 103.